

**MERCI DE RESPECTER LES PARKINGS MIS A VOTRE DISPOSITION
IL EST INTERDIT DE S'ARRETER LE LONG DES TROTTOIRS ET SUR L'HERBE**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h ou 7h30 à 8 h 50 *	GARDERIE			GARDERIE	
8 h 50 à 12 h	ECOLE			ECOLE	
12 h 00	CANTINE			CANTINE	
13 h 20					
13 h 20	ECOLE			ECOLE	
16 h 30	GARDERIE			GARDERIE	
16 h 30					
18 h 30					


L'entrée des enfants de maternelle se fait par le portail de la maternelle pour la rentrée de 9h le matin et la sortie de 16h30.

Pour les entrées et sorties de la pause repas de 12h – 13h20, elle se fait par le portail de l'école élémentaire (entrée principale).

L'entrée des enfants d'élémentaire quelque soit l'horaire d'entrée ou de sortie se fait par le portail de l'école élémentaire (entrée principale).

Pour les classes 4 et 5, l'entrée du matin et la sortie du soir se fait par le petit portail entre la garderie et la maternelle

***la garderie est possible dès 7h du matin à condition de signaler la présence de vos enfants en cas de besoin**



NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES
DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
PERISCOLAIRE - SCOLAIRE
Rentrée scolaire de l'enfant : septembre 2026

Les inscriptions scolaires sont ouvertes aux enfants domiciliés sur la commune ou dont l'un des deux parents travaillent sur la Commune.

Chers Parents,

Vous inscrivez votre enfant à l'école de LAMONZIE-SAINT-MARTIN. La commune accompagne votre enfant tout au long de la journée avec la mise en place :

- Des activités éducatives gérées par l'école
- et périscolaires (Garderie, Restaurant scolaire, étude surveillée) gérés par la mairie.

Une fiche d'inscription sous forme de dossier unique est à remplir pour l'année scolaire 2026 / 2027 et vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois pour la durée de la scolarité à l'école de Lamonzie-Saint-Martin.

N'oubliez pas de signaler tout changement de situation à chaque rentrée scolaire et en cours d'année si votre situation change. (Changement d'adresse, de numéro de téléphone et d'assurance). Votre attestation d'assurance sera à déposer en mairie en début de chaque année.

Ce dossier est accompagné du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie.

Le dossier d'inscription est à retourner dûment rempli et accompagné des justificatifs demandés, directement à l'accueil de la mairie ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie
14 Avenue de Bergerac
24680 Lamonzie-Saint-Martin

Un rendez-vous avec Madame la Directrice vous sera fixé par la secrétaire de Mairie au dépôt du dossier.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Important :

En cas de changement d'école, votre passage en mairie est obligatoire afin de recueillir les nouveaux éléments.

Il est indispensable que ce dossier soit toujours à jour (adresse, numéro de téléphone, personnes autorisées à prendre votre enfant), aussi, bien vouloir signaler en mairie tout changement de situation administrative ou médicale

Toute l'équipe municipale et moi-même nous tenons à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

Veillez recevoir, Chers parents, mes cordiales salutations.

L'adjoint en charge des affaires scolaires

Jean-Pierre FRAY

